



no de résolution
i annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 26 SEPTEMBRE 2023, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville
Madame Natacha Garneau-Tremblay, première vice-présidente et conseillère de Saint-
Mathias-sur-Richelieu
Monsieur David Morin, deuxième vice-président, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Émile Malo Bonin, conseiller de Sainte-Madeleine
Monsieur Martin Leprohon, conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Louis Hébert, conseiller de Saint-Jean-Baptiste
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park

Était absent :

Monsieur Martin Dubreuil, conseiller de Beloeil

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Permanence Hugo Pinette
7. Prévisions budgétaires pour l'année 2024
8. Triennal 2024-2026
9. Prix de l'eau pour l'année 2024
10. Mandat d'un vérificateur pour l'année financière 2023
11. Primeau 2023 — Volet 1.1 — Bouclage de réseau d'aqueduc entre McMasterville et Saint-Basile-le-Grand
12. Consommation d'eau pour les mois de juin, juillet et août 2023
13. Motion de félicitations — Daniel Tremblay, technicien à l'opération
14. Divers
15. Interventions de l'assistance
16. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 34 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

23-09-028 POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

23-09-029 POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- | | | |
|--------|----------|--|
| 23-028 | 30-05-23 | Lettre de l'Équipe du soutien aux clientèles en équité salariale, CNESST, nous demandant de procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale et d'afficher les résultats le 26 novembre 2023. |
| 23-029 | 07-06-23 | Courriel de MADAME NANCY BERNIER, greffière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 114-23 appuyant la Régie pour sa demande de modification pour l'application du règlement de la qualité de l'eau potable. |
| 23-030 | 12-06-23 | Courriel de MADAME MARIE-CHRISTINE BEAUDRY, adjointe administrative, VILLE DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2023-193 appuyant la Régie pour sa demande de modification pour l'application du règlement de la qualité de l'eau potable. |
| 23-031 | 13-06-23 | Lettre de MADAME ISABELLE COURNOYER, secrétaire administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE, nous transmettant la résolution numéro 2023-06-108 appuyant la Régie pour sa demande de modification pour l'application du règlement de la qualité de l'eau potable. |
| 23-032 | 14-06-23 | Courriel de MADAME CHARLOTTE RAMADIER, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 23-06-186 (9,2) appuyant la Régie pour sa demande de modification pour l'application du règlement de la qualité de l'eau potable. |
| 23-033 | 15-06-23 | Courriel de MADAME AMÉLIE DORAY, adjointe de direction, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2023-06-183 appuyant la Régie pour sa demande de modification pour l'application du règlement de la qualité de l'eau potable. |
| 23-034 | 21-06-23 | Courriel de MADAME ISABELLE LAUZON, archiviste, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2023-06-143 appuyant la Régie pour sa demande de modification pour l'application du règlement de la qualité de l'eau potable. |
| 23-035 | 25-06-23 | Avis de recalcul du taux personnalisé 2021, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,81 \$ au lieu de 1,79 \$. |



no de résolution
i annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

- 23-036 25-06-23 Avis de recalcul du taux personnalisé 2022, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,53 \$ au lieu de 1,51 \$.
- 23-037 25-06-23 Avis de recalcul du taux personnalisé 2023, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,23 \$ au lieu de 1,20 \$.
- 23-038 25-06-23 Lettre de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, nous informant que le nouveau taux de versement périodique 2023 de la prime d'assurance relative à la santé et à la sécurité du travail s'établit maintenant à 1,23 \$.
- 23-039 27-06-23 Avis de cotisation, CNESST, nous annonçant un remboursement de 422,59 \$ faisant suite aux modifications des taux pour, 2021, 2022 et 2023.
- 23-040 28-06-23 Courriel de MADAME LOUISE MESSIER, secrétaire au greffe, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2023-06-295 appuyant la Régie pour sa demande de modification pour l'application du règlement de la qualité de l'eau potable.
- 23-041 26-07-23 Lettre de MONSIEUR LUC LAPLANTE, représentant syndical, TUAC SECTION LOCALE 501, demandant notre accord pour que les délais de griefs (à venir ou en cours) soient prorogés durant ses vacances (du 31 juillet au 13 août 2023 inclusivement).
- 23-042 27-07-23 Certificat de dépôt émis par MADAME ANNE FRANCOEUR, préposée à l'émission, REGISTRE DES DOCUMENTS EN RELATIONS DE TRAVAIL, attestant que le ministère du Travail a reçu pour dépôt le 10 juillet 2023 la convention collective signée le 14 juin 2023 et expirant le 31 décembre 2026.
- 23-043 14-08-23 Lettre de MONSIEUR ROBERT ARBOUR, CPA auditeur, MPA INC., nous confirmant que les honoraires professionnels pour l'audit 2023 seront de 10 500 \$ taxes en sus.
- 23-044 28-08-23 Rapport de gestion documentaire de, MADAME JOSÉE LELIÈVRE, archiviste, MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, faisant état des tâches réalisées dans le mandat 2023 et faisant des recommandations pour le mandat 2024.

23-09-030

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Hébert

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 23-05, du chèque numéro 20664 au chèque numéro 20697 du déboursé numéro 202300436 au déboursé numéro 202300675 pour un montant total de 1 303 926,94 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

23-09-031

POINT 6. PERMANENCE DE HUGO PINETTE, TECHNICIEN À L'OPÉRATION

ATTENDU QUE monsieur Hugo Pinette a été engagé à titre de technicien à l'opération avec un statut temporaire, le 26 mai 2022;

ATTENDU QUE monsieur Pinette a fait régulièrement depuis son embauche du remplacement de vacances ainsi que d'autres tâches d'opération et d'entretien et que nous en sommes pleinement satisfaits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

ATTENDU QUE la période de probation pour tout nouvel employé est normalement de 960 heures avant d'établir la permanence;

ATTENDU QUE monsieur Pinette cumule au 16 septembre 2023 1840 heures;

ATTENDU QUE l'évaluation, en vue d'établir la permanence de Hugo Pinette, a été réalisée par le directeur technique le 29 août 2023;

ATTENDU QUE le directeur technique et le directeur général recommandent aux membres du conseil d'accorder la permanence de Hugo Pinette;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Leprohon
APPUYÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay

ET RÉSOLU D'accorder la permanence de Hugo Pinette à titre de technicien à l'opération;

QUE ladite permanence soit et est effective à compter du 1^{er} octobre 2023.

ADOPTÉE

23-09-032 POINT 7. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2024 ont été préparées par le secrétaire-trésorier et le directeur technique;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Hébert
APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

ET RÉSOLU D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2024 prévoyant des dépenses d'exploitation de 4 295 400 \$, des dépenses d'immobilisations de 2 016 400 \$, pour des dépenses totales de 6 311 800 \$ et une consommation totale estimée de 11 139 000 mètres cubes.

ADOPTÉE

23-09-033 POINT 8. TRIENNAL 2024-2026

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2024-2026 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Leprohon
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2024-2026 prévoyant des dépenses d'immobilisations pour l'an 2024 de 300 000 \$, et de 7 007 000 \$ pour 2025 et de 150 000 \$ pour 2026.

ADOPTÉE



de résolution
i annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

23-09-034 POINT 9. PRIX DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QU'en vertu de l'entente intermunicipale, signée en avril 2017 et approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est une cliente de la Régie relativement à la production de l'eau par la Centrale de traitement de l'eau;

ATTENDU QUE, conformément à ladite entente, il y a lieu de fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité cliente;

ATTENDU QUE le prix de l'eau consommée a été fixé à 0,659 \$ par mètres cubes, à partir du 1^{er} janvier 2023 par la résolution numéro 22-09-035;

ATTENDU QU'il est convenu que ce prix soit révisé annuellement pour refléter la variation des coûts de production d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Leprohon
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU DE fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 0,692 \$ par mètre cube, à compter du 1^{er} janvier 2024.

QUE ce prix soit révisé annuellement par la suite au moment de l'adoption des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

23-09-035 POINT 10. MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

ATTENDU QUE le mandat d'un an avec la firme MPA représenté par monsieur Robert Arbour s'est terminé avec la vérification de l'année 2022;

ATTENDU QUE la firme MPA a déposé une offre de service pour la vérification du prochain exercice financier, soit l'année 2023;

ATTENDU QUE le coût pour la vérification de l'an 2022 était de 10 000 \$;

ATTENDU QUE la proposition reçue et annexée à la présente pour l'année 2023 est de 10 500 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Hébert

ET RÉSOLU de retenir les services de la firme MPA représentée par monsieur Robert Arbour, à titre de vérificateur pour la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, à raison d'un coût forfaitaire de 10 500 \$ pour l'exercice financier 2023, taxes en sus.

ADOPTÉE

23-09-036 POINT 11. PRIMEAU 2023 — VOLET 1.1 — BOUCLAGE DE RÉSEAU D'AQUEDUC ENTRE MCMASTERVILLE ET SAINT-BASILE-LE-GRAND

ATTENDU QUE la Régie a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Régie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Leprohon
APPUYÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay

ET RÉSOLU

QUE la Régie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Régie s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Régie pour la réalisation des travaux;

QUE la Régie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Régie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Régie s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Régie s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil de la Régie autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE

POINT 12. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2023

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de juin, juillet et août 2023 sont joints au présent point.

23-09-037

POINT 13. MOTION DE FÉLICITATIONS — DANIEL TREMBLAY, TECHNICIEN À L'OPÉRATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin
APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU DE féliciter monsieur Daniel Tremblay pour ses quinze (15) années de service à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu et de le remercier pour sa contribution au sein de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 15. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.



n° de résolution
et annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de
l'Eau de la Vallée du Richelieu

23-09-038 POINT 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 42 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Robert Pelletier
président



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de
l'Eau de la Vallée du Richelieu**

